

Gaz naturel: Un plan

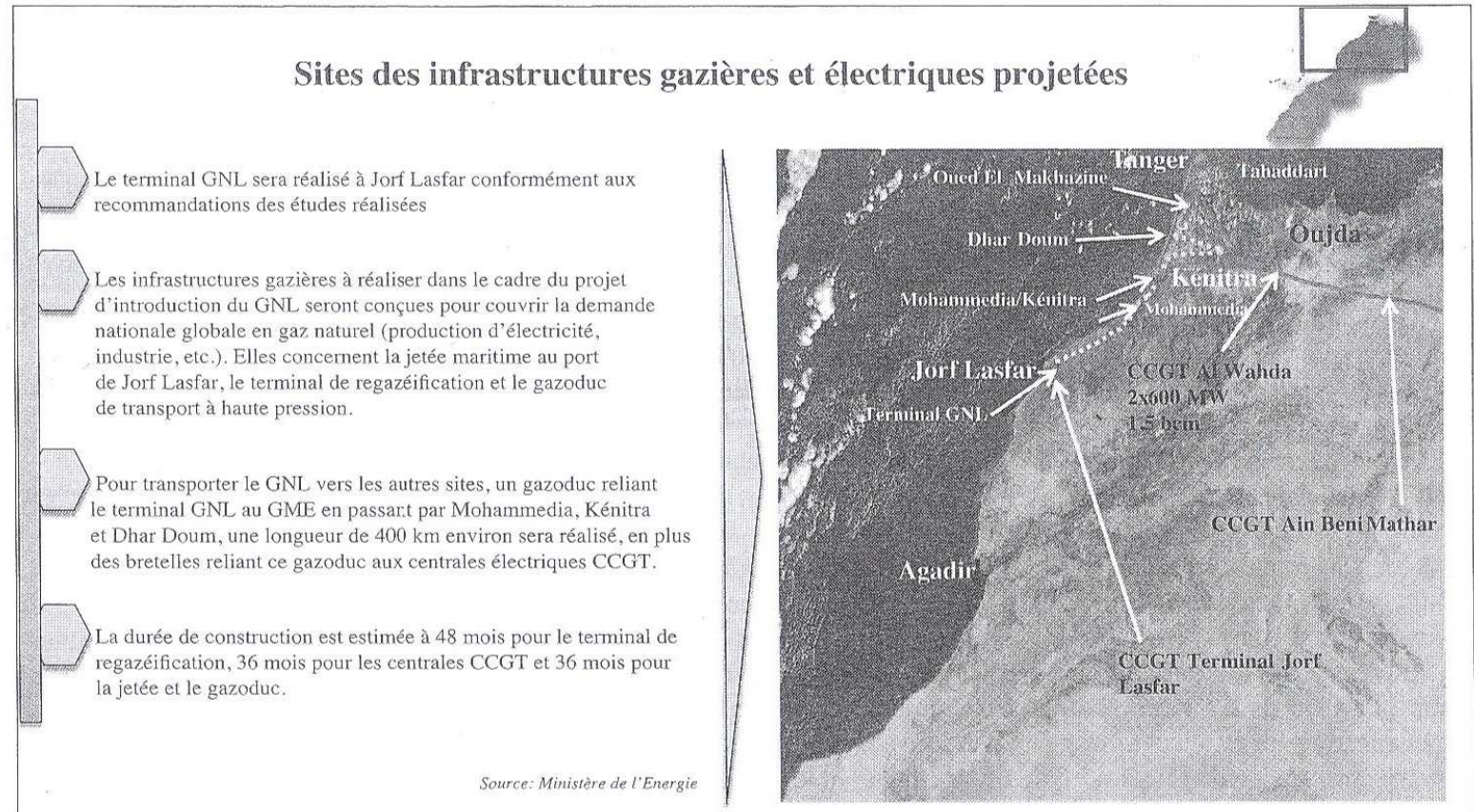
- Grosses infrastructures et plusieurs centrales à réaliser en dix ans

- Les contrats de fourniture seront négociés à partir de janvier

- Les premières installations opérationnelles en 2021

APRÈS 15 ans d'attente, le dossier du gaz est finalement débloqué. Le gaz naturel (GNL) sera introduit pour assurer, dans un premier temps, l'approvisionnement des centrales à cycles combinés de l'ONEE et répondre à la forte demande en électricité. L'industrie ne viendra que dans une deuxième étape, puis le résidentiel.

Le plan national de développement du gaz naturel liquéfié sera déployé en plusieurs étapes, explique Abdelkader Amara, ministre de l'Énergie, de l'Eau et



de l'Environnement. Le déploiement de la feuille de route n'attendra pas le code gazier qui sera introduit au circuit législatif

en juin 2015. Elle commencera dès janvier prochain (dans quelques semaines) avec des premiers contacts pour conclure des contrats de fourniture de gaz. Les contrats porteront sur un volume de 3 à 5 milliards de mètres cubes.

Dans les dix ans à venir (2015 à 2025), 4,6 milliards de dollars seront mobilisés pour la réalisation d'infrastructures et des

centrales à cycles combinés de l'ONEE. Le schéma retenu est celui des contrats de concessions. Et donc une partie importante des financements proviendra d'investisseurs privés et d'institutionnels marocains.

Le composant infrastructures nécessitera 2,4 milliards de dollars selon les premières estimations. Le terminal gazier sera hébergé à Jorf Lasfar comme cela a

de 4,6 milliards de dollars

été annoncé depuis plusieurs années. Pour sa construction, il faudra investir 800 millions de dollars. Et la jetée maritime, 600 millions, 400 millions de dollars pour le stockage et 600 millions pour la réalisation du gazoduc. D'une longueur de 400 kilomètres, il passera par Mohammedia et Kénitra et comptera en plus des bretelles qui vont le relier aux centrales électriques. Les nouvelles centrales de l'ONEE nécessiteront 2,2 milliards de dollars. Leur mise en service est programmée à partir de 2021. Ces centrales sont censées apporter une capacité additionnelle de production afin de répondre à la hausse de la demande de l'électricité.

Au total, une capacité supplémentaire de 2.700 MW, – la première phase des infrastructures électriques (3.900 MW prévus) –, est programmée. Ainsi le site du terminal GNL abritera deux centrales à cycles combinés de 600 MW chacune. A 120 kilomètres au sud de Tanger (Dhar Doum), une capacité totale de 1.200 MW (2 fois 600) sera également installée. Idem à Oued

L'échéancier du «gas to power»

LA mise en service des infrastructures gazières et électriques est programmée pour 2021 alors que la construction devrait démarrer en octobre 2017. Dans son échéancier, le ministère de l'Energie compte démarrer dès janvier prochain les contacts avec les pays producteurs de gaz pour sécuriser l'approvisionnement. Une fois ce dossier bouclé, un appel à manifestation d'intérêt pour le choix de partenaires nationaux sera lancé (entre janvier à juillet 2015). Par la suite une convention tripartite sera mise en place entre l'Etat, l'ONEE et les partenaires marocains qui seront retenus, soit entre septembre et novembre 2015. Une fois ce volet bouclé, l'ONEE procédera au choix des partenaires internationaux pour la réalisation du projet d'introduction du gaz naturel pour la production électrique. Les négociations des contrats PPA devraient intervenir entre avril et septembre 2017. □

El Makhazine avec deux centrales de 600 MW chacune. Le même schéma est prévu à Al Wahda et une capacité additionnelle de 600 MW à Tahaddart. Pour les sites de Kénitra et Mohammedia qui fonctionnent actuellement au fuel, le département de l'Energie prévoit leur conversion au gaz: 450 MW y seront développés.

Le choix de commencer par le «gas to power», qui sera confié à l'ONEE, est dicté par la nécessité d'assurer une offre

électrique face à une demande importante: entre 2014 et 2016, la demande électrique croîtra de 6,1%, ce qui se traduira par une énergie nette appelée de 38 TWh (terawattheure) contre 65 TWh à l'horizon 2025. A cela s'ajoute un changement au niveau de la structure de la demande avec une courbe qui compte deux pics: un à 13 heures et l'autre à 21 heures. L'introduction du GNL dans le mix énergétique assurera une certaine flexibilité dans la gestion de

l'intermittence générée par les énergies renouvelables. «Son utilisation le rend adapté à la politique des énergies renouvelables lancée par le Maroc. Il ne faut pas non plus oublier que nous menons une course contre la montre et que tout retard aura des conséquences catastrophiques», souligne Ali Fassi Fihri, directeur général de l'ONEE.

Jusque-là, les centrales de Tahaddart et celle de Aïn Beni Mathar s'approvisionnent via les quantités perçues par l'Etat au titre de la redevance du gazoduc de la Méditerranée (GME), soit 750 millions de mètres cubes. A cela s'ajoutent 640 millions de mètres cubes livrées par la Sonatrach avec laquelle l'ONEE avait signé une convention en 2011. Les conventions de transit du gaz algérien par le GME et celui liant l'ONEE et la Sonatrach arriveront à échéance dès 2021. □

K. M.